

# **Demande de subventions 2022**

Si vous souhaitez solliciter une subvention au titre de l'année 2022 , vous devez télécharger le document PDF ci dessous . Une version "papier" est disponible en cas de difficulté d'accès à Internet ou d'impression.

A noter qu'il est nécessaire de renseigner ce document en y indiquant la totalité des informations demandées

Une fois le document dûment rempli , vous devez le retourner en mairie impérativement avant le samedi 19 février 2022

Renseignements : 05 55 85 97 82 ou [yann.beynat@orange.fr](mailto:yann.beynat@orange.fr)



[dossier municipal de demande de subvention 2022 à télécharger \(178.7 Ko\)](#)

[Pour solliciter une subvention auprès du Conseil départemental](#)

[Pour solliciter une subvention auprès de la région Nouvelle Aquitaine](#)

Les mesures sanitaires, visant à enrayer la situation de pandémie, ont restreint les activités culturelles pour tout un chacun. Cela est spécifiquement vrai pour les résidents des EHPAD, les établissements d'accueil des personnes handicapées et pour d'autres publics ayant une sensibilité particulière à la Covid-19. C'est également le cas pour les jeunes qui fréquentent les centres de loisirs où certaines sorties culturelles et

sportives sont temporairement rendues impossibles (cinéma, piscine...).

En parallèle, l'arrêt des pratiques culturelles a mis en difficulté les artistes corréziens depuis le printemps dernier.

Aussi, dans un esprit de solidarité envers ceux qui sont aujourd'hui les plus privés d'animation culturelle, mais aussi afin d'apporter un soutien économique aux artistes corréziens, le Conseil départemental de la Corrèze consacrera en 2021 un budget supplémentaire de 50 000 € dans le cadre de sa politique culturelle.

Cette enveloppe permettra de contribuer au financement de projets (concerts, spectacles, ateliers, expositions...), à une hauteur maximale de 250 €, qui soient en adéquation avec les contraintes sanitaires en vigueur dans les établissements dont vous avez la charge.

Si vous souhaitez proposer un ou plusieurs projets pour votre structure, vous trouverez le formulaire [ici](#) à retourner à l'adresse [culture-subv@correze.fr](mailto:culture-subv@correze.fr).

Pour vous accompagner dans vos démarches, le service Culture et Patrimoine du conseil départemental se tient à votre disposition, en contactant le 05 55 93 76 62.

## **informations et kit à l'usage des associations**

Le kit des associations est un document réalisé par la municipalité de Beynat. Il se veut être un outil pour tous les responsables associatifs en place ainsi que pour celles et ceux qui sont amenés à le devenir. Une prochaine version est en cours d'actualisation compte tenu de l'évolution des acteurs de la vie locale ( élus, associations et personnel municipal ).

Il est composé d'une partie théorique sur la législation et le cadre légal concernant les associations , d'une partie expliquant comment la municipalité vient en aide aux associations , d'une partie concernant le paysage associatif local et enfin d'une partie plus pratique avec de nombreux conseils méthodologiques sur la façon d'organiser une manifestation et sur la manière de communiquer.

Découvrez ici la version de ce kit dans sa totalité.



[Le kit des associations 2018 - version complète \(1.5 Mo\)](#)



[Le kit des associations - Qu'est-ce qu'une association ? \(1.3 Mo\)](#)

 [Le kit des associations - La municipalité soutient les associations \(1.2 Mo\)](#)

 [Le kit des associations - L'offre associative locale \(1.5 Mo\)](#)

 [le kit des associations - Méthodologie et conseils \(1.4 Mo\)](#)